



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

apiculture

Question écrite n° 15179

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les risques avérés, sur la filière apicole française, par l'arrivée de frelons asiatiques. En effet, le frelon asiatique colonise actuellement, très rapidement, le territoire français. Sa prédation sur les colonies d'abeilles peut avoir des conséquences importantes sur l'économie apicole des territoires qu'il colonisera. Il n'existe, à ce jour, aucun prédateur connu de cet hyménoptère, aucun parasitisme conséquent, sa régulation naturelle est inexistante et inconnue. Aussi, elle lui demande quelles actions il entend mettre en place afin d'organiser la lutte contre cet insecte, de ralentir sa progression, voire de permettre sa disparition.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004 et, fin 2006, il était observé dans une douzaine de départements du Sud-Ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à-vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de *Vespa velutina*, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. En 2007, une étude a été initiée par l'association de développement apicole d'Aquitaine sur l'incidence du frelon asiatique sur les ruchers d'Aquitaine et a donné des premiers résultats. Des techniques de piégeages ont été notamment conçues et testées ainsi que des appâts. Cette étude d'assistance technique devrait se prolonger en 2008. Parallèlement, une étude de recherche appliquée menée par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sur la biologie, le comportement et l'impact de *Vespa velutina* sur les abeilles sera également financé dans ce cadre. Les premiers résultats de ces études devraient permettre de définir les mesures de lutte appropriées en concertation avec les ministres concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15179

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 650

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3030